

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 299-C-S
Echallens – Goumoëns-la-Ville

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Echallens et Goumoëns-la-Ville. Le tronçon de la Route Cantonale N° 299-C-S, compris entre les localités d'Echallens et de Goumoëns-la-Ville, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) transport public et riverains autorisés.

Du lundi 10 mars 2025
Au vendredi 25 juillet 2025

Deux signalisations de déviation seront mises en place ;

Sens Echallens – Goumoëns, par Echallens – Saint-Barthélemy – Bettens – Oulens-sous-Echallens – Eclagnens – Goumoëns-la-Ville.

Sens Goumoëns – Echallens, par Goumoëns-la-Ville – Penthérez – Villars-le-Terroir – Echallens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Avis

- Communes d'Echallens, Saint-Barthélemy, Bettens, Oulens-sous-Echallens, Goumoëns, Penthérez, Villars-le-Terroir
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



Etat de Vaud / DCIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



RC 299-C-S Echallens - Goumoëns-la-Ville

Date	Dessin	Référence	N° Plan
20.02.2025	CSA	2521-11	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

